

# Année Scolaire 2018-2019

## Élections des représentants de parents d'élèves

### Pré-réservation de la restauration scolaire et délai de carence

*Parmi les nouveautés décidées par la municipalité durant la période estivale, les parents ont eu la surprise de découvrir la pré-réservation de la cantine 21 jours à l'avance ainsi le délai de carence de trois jours. Les associations de parents d'élèves ont fait part du caractère excessif et injustifié d'un délai aussi important, ainsi que le fait d'imposer un délai de carence de 3 jours n'était pas acceptable. Le délai de carence a finalement été retiré.*

*Les discussions ont fait fléchir la mairie qui a réduit à 15 jours le délai de réservation pour la restauration scolaire.*

*Pour la sortie à 17 h, cette prestation peut être réservée jusqu'à midi, la veille.*

### Suppression de l'éveil à la natation en maternelle

*Toujours dans le cadre du passage à la semaine de 4 jours, la municipalité a décidé pour des "raisons budgétaires" de ne pas reconduire les cours de piscines réservés aux grandes sections sur le bassin Michelet.*

*Cette décision est bien regrettable pour les enfants de maternelles de notre ville, dans la mesure où cette première initiation aquatique dans le bassin Michelet (bassin adapté à de jeunes enfants) leur permettait une préparation aux cours de piscines pour le CP qui ont lieu à la piscine Caneton (bassin beaucoup plus grand, qui peut impressionner de jeunes enfants n'ayant pas l'habitude d'aller à la piscine).*

*Les parents, les maîtres-nageurs et associations de parents d'élèves, ne comprennent pas cette décision, d'autant plus que le bassin Mi-*

*chelet restera ouvert et chauffé toute l'année !*

*Des discussions seront menées avec la municipalité afin que les enfants de grande section, continu conformément aux années précédentes, de bénéficier des séances de piscine au bassin Michelet.*

### Modification des conditions d'entrée dans l'école le matin

*En raison du départ forcé de la gardienne (campagne "d'uniformisation" dans les écoles maternelles saint-mauriennes), la Directrice a souhaité modifier les conditions d'entrée dans l'école le matin.*

*Ainsi, à compter du 24 septembre, les parents ne pourront plus accompagner leurs enfants en classe : les petites-sections seront accueillis à la porte principale et les grandes-sections et moyennes-sections à la porte de la garderie.*

*Nous étudions ce qui se pratique les autres écoles afin de voir s'il est possible de rétablir les accueils en classe.*

**L'API c'est aussi un groupe de parents qui échangent autour des questions collectives ou personnelles pour trouver des solutions, soutenir les familles et faire que la scolarité de nos enfants soit une réussite !**

